

Compte-rendu

du Conseil Municipal

Le deux mars deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire à la salle du Foyer-Club, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

Étaient présents : M. Jean- Christophe BOUSQUET, Mme Marie-Christine TOURENNE, M. Jean-Claude ROSET, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER, Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Bernard MICHEL, M. Sylvain CONNANGLE, Mme Christine LALIZOU, M. Christophe BAEZA, M. Christophe DURAND, Mme Julie JACQ, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Séverine BORDAS, Mme Christelle CHATEAUNEUF et M. Sylvain ROOY.

Absents excusés :

M. Patrick LE CLAINCHE qui donne procuration à M. Jean-Claude ROSET et Mme Coraline ROTH qui donne procuration à Mme Christine LALIZOU.

M. Jean-Claude ROSET est élu secrétaire de séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

➤ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 2 Février 2022**

Le procès-verbal de la séance du 2 février 2022 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

➤ **Présentation des Comptes Administratifs 2021 et affectation des résultats :**

• ***Budget principal***

Le résultat de clôture de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève à la somme de **285 109.48 €** et se détaille comme suit :

Résultat de fonctionnement antérieur :	181 433.85 €
Part affecté à l'investissement :	- 70 635.40 €
Résultat de l'exercice :	174 311.03 €

Total : 285 109.48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que :

* La somme de 140 796.17 € sera affectée au financement du déficit d'investissement, compte 1068

* La somme de 22 595.18 € sera inscrite en déficit d'investissement reporté à la ligne 001 du budget primitif

* La somme de 144 313.31 € sera reprise en report à nouveau excédentaire à la ligne codifiée 002 du budget primitif

- **Budget annexe locaux commerciaux**

Le résultat de clôture de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève à la somme de **23 523.66** et se détaille comme suit :

Résultat de fonctionnement antérieur : 38 676.18 €

Part affecté à l'investissement : - 24 950.98 €

Résultat de l'exercice : 9 798.46 €

Total : 23 523.66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que :

* La somme de 9 632.20 € sera affectée au financement du déficit d'investissement, compte 1068

* La somme de 9 632.20 € sera inscrite en déficit d'investissement reporté à la ligne 001 du budget primitif

* La somme de 13 891.46 € sera reprise en report à nouveau excédentaire à la ligne codifiée 002 du budget primitif

- **Budget annexe adduction d'eau**

Le résultat de clôture de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève à la somme de **123 962.52 €** et se détaille comme suit :

Résultat de fonctionnement antérieur : 107 986.18 €

Part affecté à l'investissement : - 8 601.29 €

Résultat de l'exercice : 24 577.63 €

Total : 123 962.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que :

* La somme de 8 473.13 € sera affectée au financement du déficit d'investissement, compte 1068

* La somme de 8 473.13 € sera inscrite en déficit d'investissement reporté à la ligne 001 du budget primitif

* La somme de 115 489.39 € sera reprise en report à nouveau excédentaire à la ligne codifiée 002 du budget primitif

- **Budget rattaché assainissement collectif**

Le résultat de clôture de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève à la somme de **26 350.79 €** et se détaille comme suit :

Résultat de fonctionnement antérieur : 22 105.08 €

Part affecté à l'investissement :	- 14 794.54 €
Résultat de l'exercice :	19 040.25 €
Total :	26 350.79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que :

- * La somme de 19 016.71 € sera affectée au financement du déficit d'investissement, compte 1068
- * La somme de 19 016.71 € sera inscrite en déficit d'investissement reporté à la ligne 001 du budget primitif
- * La somme de 7 334.08 € sera reprise en report à nouveau excédentaire à la ligne codifiée 002 du budget primitif

Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de délibérer sur la gestion 2021 du budget principal, des budgets annexes et du budget rattaché assainissement.

Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET demande aux conseillers de se prononcer. A l'unanimité, les comptes administratifs sont adoptés.

➤ Comptes de gestion 2021 :

Les comptes de gestion 2021 établis par Monsieur le Percepteur sont entérinés, étant en tous points identiques aux comptes administratifs présentés.

➤ Renouvellement ligne de Trésorerie 2022 – La Banque Postale :

Comme en 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la ligne de Trésorerie ouverte en 2020, pour une durée d'un an pour un montant de 50 000, 00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie actuellement en place et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès de l'organisme bancaire et signer tous documents s'y rapportant.

➤ Fermeture de poste : Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe :

Suite à la délibération n° DE 061-2021 du 03/11/2021 créant un emploi d'agent de maîtrise au 01/01/2022, et l'avis du Comité technique en date du 21 janvier 2022, il convient de procéder à la fermeture du poste que l'agent occupait précédemment :

- Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, M. Mickaël FAVARD, 35 heures hebdomadaires

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

➤Renouvellement d'un emploi au service animation dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi PEC :

Il est demandé à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires pour renouveler le contrat PEC – CAE – CUI de Monsieur Yann BOURDARIE au service animation à compter du 1^{er} avril 2022 pour une durée de 6 mois.

➤Compte rendu du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise du 24 janvier 2022

➤Rapports des commissions

- *Commission culture du 16 février 2022*
- *Commission camping du 2 février 2022*

Prochain Conseil Municipal le 6 avril 2022.

La séance est levée à 21 heures 40